

ÊTRE ENSEMBLE ET SE SOUTENIR PLUS QUE JAMAIS

Démarrer son entreprise comporte son lot de défis. Vous ferez sans doute face à divers enjeux durant la mise en place de votre projet sans parler de certains irritants. L'environnement d'affaires et les parties prenantes qui entourent l'industrie des microbrasseries sont complexes. Les lois et règlements qui encadrent la production, la distribution et la vente de boissons alcooliques au Québec sont nombreux.

L'IMPORTANCE DE SE FAIRE ENTENDRE

La pandémie mondiale secoue notre société depuis plus d'un an et les impacts se font ressentir plus que jamais sur l'industrie. Face à ces enjeux, il devient encore plus crucial d'avoir une voix comme celle de l'AMBQ pour représenter la réalité des microbrasseries en cette période particulière. L'Association continuera d'être là pour vous soutenir dans ces défis.

L'AMBQ est la représentation et la voix de toutes les microbrasseries du Québec. Nous travaillons à vous offrir chaque année un meilleur service et avons à cœur de défendre vos intérêts. L'AMBQ c'est votre association qui existe et travaille grâce à vous et votre soutien depuis plus de 30 ans!

DEVENIR MEMBRE 2021-22

« MICROBRASSERIE EN DÉMARRAGE »

Vous êtes une entreprise ou un individu en processus de démarrage d'une microbrasserie. Vous êtes en attente de votre permis de brassage (AB ou BR) par la RACJ et vous ne faites pas encore la vente commerciale de votre bière. Vous pouvez devenir membre dès maintenant pour profiter des avantages et de l'expertise de votre Association!

(Si vous êtes une entreprise qui produit sa bière par sous-traitance et fait de la vente commerciale, référez-vous à la section « DEVENIR MEMBRE PARTENAIRE ».)

DES ENJEUX À DÉFENDRE

Voici quelques enjeux sur lesquels l'AMBQ mobilise ses efforts de revendication.

Nous travaillons actuellement afin que :

- la **réglementation relative à Recyc-Québec** (bouteilles et cannettes) prenne en considération notre réalité de micro;
- davantage de **canaux de distribution** soient disponibles pour permettre aux microbrasseries plus de flexibilité;
- la **taxe spécifique** sur les boissons alcooliques soit mieux modulée pour prendre en considération notre réalité opérationnelle;
- le Québec se dote d'une politique gouvernementale de développement de l'industrie brassicole et procède à une large **modernisation de notre cadre légal**;
- la RACJ adapte la réglementation pour **diminuer les freins au commerce** de boissons alcooliques (possibilité de dégustations par les détaillants, possibilité de don d'alcool, etc.);
- les **échanges interentreprises** et la sous-traitance entre les microbrasseries soient favorisés.

SOUTIEN DANS VOS ACTIVITÉS BRASSICOLES

Les opérations brassicoles constituent la partie centrale des activités des microbrasseries et également un vecteur de différenciation des produits. La production sous-tend différents enjeux, dont la gestion des contenants consignés, l'assurance-qualité, les opérations et les matières premières.

L'AMBQ intervient et vous soutient par différentes actions :

- Supporter le **développement de la filière microbrassicole** visant à maximiser et faciliter l'utilisation d'intrants québécois
- Accompagner les microbrasseries pour les **conventions privées de gestion de contenants**
- Favoriser la **mise en place de meilleures pratiques** au niveau de l'assurance qualité dans les microbrasseries (programme qualité, formations, certification, etc.)
- Soutien aux initiatives de **valorisation du drêche**



CE QUE NOS MEMBRES PENSENT DE L'AMBQ

« *Faire partie d'une association c'est comme faire partie d'une équipe.* »

Keegan Kelertas, Microbrasserie 4 Origines

« *Quand tu es tout seul, ça va vite, mais quand nous sommes ensemble, ça va bien plus loin!* »

Sébastien Gagnon, Brasserie Dunham

« *Nous ne sommes pas toujours d'accord dans l'ensemble de notre industrie, mais l'Association nous permet de trouver des facteurs communs à défendre.* »

Alex Dorval, Le Temps d'Une Pinte

« *Il faut se regrouper, il faut unir nos forces.* »

Sébastien Paradis, Boréale - Les Brasseurs Du Nord

« *Sans l'AMBQ, les microbrasseries ne seraient pas rendues où elles sont actuellement dans l'industrie.* »

Gilles Dubé, Brasseurs Du Monde

« *L'entrepreneur d'une microbrasserie non-membre qui souhaite faire changer les choses a beau cogner à la porte de son député, il n'y a rien qui va se passer.* »

Jérôme Denys Catelli, Le Cheval Blanc

« *Il faut s'assurer que les microbrasseries soient bien écoutées, que leur réalité soit respectée, et surtout que les microbrasseries soient entendues.* »

Brad Murray, Brett & Sauvage Nano-Brasserie

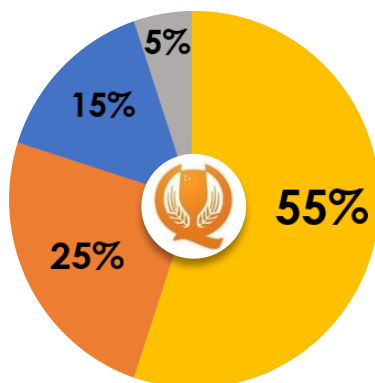
« *L'AMBQ permet aux brasseurs de se concentrer sur leur travail pendant qu'elle veille à ce que les lois et règlements prennent compte de la réalité des microbrasseries.* »

Martin Désautels, Tête d'Allumette Microbrasserie

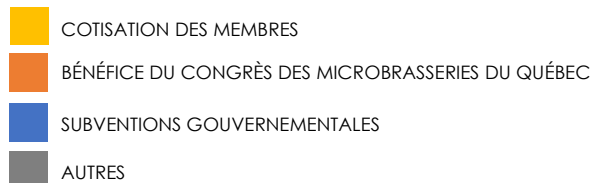
COMMENT L'AMBQ EST-ELLE FINANÇÉE?

Saviez-vous que l'AMBQ est principalement financé par ses membres ? Aidez-nous à poursuivre notre implication en matière de représentation, de promotion et d'accompagnement des microbrasseries dans une perspective de développement.

Nous existons et poursuivons notre travail grâce au soutien de vous tous!



FINANCEMENT DE L'AMBQ



Voici ce message dans votre navigateur
 Votre infolettre d'Avril
 L'infolettre exclusive pour les membres!

Les actualités

Webinaire – Canettes : étiquettes et impressions

Encore quelques jours pour vous inscrire au webinaire sur les étiquettes et impressions qui se tiendra le **16 avril 2021 de 10h30 à 12h**

Attention ! Pour pouvoir participer au webinaire, votre membership AMBQ doit être à jour.

Pour vous inscrire, envoyez votre nom complet, le nom de votre microbrasserie et votre adresse courriel à caso@ambq.ca
 Elle vous fera parvenir le lien Zoom pour y participer.

COVID-19 : Aménagement des terrasses extérieures

Compte tenu du contexte particulier toujours imposé par la pandémie de COVID-19, l'aménagement de terrasses extérieures sera certainement une option qui suscitera pour l'été 2021 l'intérêt des microbrasseries.
 Image: Nicolas Arsene Brasseurs

Rappel – liste des allergènes et sources de gluten sur les étiquettes

Blé ou triticale **Gluten** **Sulfites**

Les microbrasseries ont jusqu'au **14 décembre 2022** pour indiquer les allergènes et sources de gluten sur leurs étiquettes. Cette décision de l'Agence canadienne d'inspection des aliments a été annoncée il y a plusieurs mois, mais une période de transition a été octroyée.

Pour plus d'informations sur les allergènes à déclaration obligatoire :
[ACIA - Allergènes alimentaires, gluten et sulfites ajoutés](#)



UNE OFFRE TOUJOURS PLUS GÉNÉREUSE POUR NOS MEMBRES!

L'équipe de l'AMBQ s'efforce à chaque année d'offrir à ses membres le meilleur service possible et d'offrir une gamme d'avantages qui améliorent et facilitent le travail de tous ses passionnés de l'industrie brassicole!

VOS AVANTAGES MEMBRES

Lorsque votre cotisation sera payée :

- Vous serez informé des nouvelles les plus récentes dans le milieu brassicole et des actions de l'AMBQ via **nos infolettres** exclusives aux membres.
 - Vous aurez **accès à une section du site web** pour retrouver du contenu exclusif réservé à nos membres (avantages membres, formations, documents et guide « Qualité Microbrasserie du Québec », etc.).
 - Nous vous fournirons les informations et documents complets concernant **le Programme et la Certification « Qualité Microbrasserie du Québec »** implanté par l'Association. De précieux outils pour développer votre entreprise selon les plus récents procédés de contrôle et de qualité! Profitez de la toute nouvelle mise à jour du programme incluant le guide revu et amélioré 2021!
 - Vous aurez la chance de **participer aux formations** qualifiées données durant l'année et à diverses **activités de développement**.
 - Vous pourrez participer aux **webinaires et formations offertes par le MBAA** (Master Brewers Association of the Americas).
 - Vous aurez accès à une **formation web gratuite certifiée par le CSMOCA** afin de connaître et conseiller la vente de bière de microbrasserie.
 - Vous pourrez profiter d'un **rabais important pour participer au Congrès des Microbrasseries du Québec 2021 organisé par l'AMBQ**. L'événement incontournable de l'industrie brassicole au Québec!
- Le droit de vote à l'Assemblée Générale Annuelle est réservé exclusivement aux membres « Microbrasserie du Québec » qui détiennent un permis de brassage de la RACJ.

**FAITES PARTIE DE LA GRANDE FAMILLE DE L'AMBQ DÈS MAINTENANT !
 LES MICROBRASSERIES EN DÉMARRAGE SONT LES BIENVENUES !**



POUR DEVENIR MEMBRE OU POUR FAIRE VOTRE RENOUVELLEMENT

Tous les documents d'information et les formulaires d'adhésion sont disponibles sur notre site web dans la section « DEVENIR MEMBRE ».

<https://ambq.ca/fr/devenir-membre-microbrasserie-en-demarrage>

PROCÉDURE DE DEMANDE OU RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

Téléchargez le fichier PDF sur votre ordinateur et remplissez le formulaire d'adhésion.

AMBQ Formulaire 2021-22 – Microbrasserie en démarrage

Une fois votre formulaire complété, faites une sauvegarde et transmettez-le par courriel à administration@ambq.ca.

Veillez prévoir un délai de 3 à 5 jours (jours ouvrables) pour le traitement de votre demande.

Une confirmation de réception vous sera envoyée seulement après le traitement de votre demande d'adhésion.

PAIEMENT DE COTISATION

Pour le paiement de votre cotisation, **veuillez attendre votre facture et les instructions de la part de notre service comptable**. Votre facture et les instructions seront envoyées par courriel. Le paiement de la cotisation AMBQ peut être effectué par chèque ou transfert bancaire.

Votre cotisation membre doit être payée pour profiter de tous les avantages membres.

**La période effective d'adhésion 2021-22 est
du 1^{er} Septembre 2021 au 31 Août 2022.**

FRAIS DE COTISATION ANNUELLE 2021-22

Frais de cotisation fixe : **\$ 250,00 + taxes.**

OBTENTION DE VOTRE PERMIS RACJ ET CHANGEMENT DE STATUT MEMBRE

Lorsque vous aurez reçu votre permis de la RACJ, vous pourrez ensuite devenir « Membre Microbrasserie du Québec ». À cette étape, nous pourrions vous transmettre les informations pour faire le transfert de statut et connaître tous les autres avantages. Le changement de statut membre n'implique aucun ajout de paiement pour la période d'adhésion en vigueur.

ACCÈS AUX DOCUMENTS DU PROGRAMME « QUALITÉ MICROBRASSERIE DU QUÉBEC »

L'accès aux documents du programme « Qualité Microbrasserie du Québec » est autorisé aux membres en démarrage qui ont déposé leur demande de permis de brassage auprès de la RACJ. L'accès à la zone membre du site web et aux documents du programme est autorisé lorsque ces 3 conditions sont remplies :

- votre demande d'adhésion a été approuvée par l'AMBQ,
- nous recevons l'avis de publication de la RACJ qui confirme le dépôt de votre demande de permis de brasseur,
- votre cotisation membre 2021-22 est payée au complet.



POUR LES NOUVEAUX MEMBRES :

Les nouvelles demandes d'adhésion sont d'abord soumises aux membres du CA pour valider la conformité de la microbrasserie aux règlements de l'AMBQ. Le traitement de votre adhésion est complété après cette approbation. Veuillez prévoir un délai de 1 à 2 mois pour votre approbation par le CA. Vous recevrez une confirmation par courriel après l'approbation de votre demande par le CA. Votre facture de cotisation vous sera envoyée après cette approbation.

